



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

audiovisuel et communication

Question écrite n° 10937

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'offre audiovisuelle proposée aux téléspectateurs de l'outre-mer. En effet, nos compatriotes des départements et territoires d'outre-mer doivent encore se résoudre à se reporter sur le réseau France - Outre-mer (RFO) pour entretenir un lien audiovisuel avec les chaînes nationales de la métropole, qui diffusent en hertzien. Les Français d'outre-mer n'ont donc qu'un choix de chaînes hertziennes très limité, les obligeant à investir dans le satellitaire ou à se reporter sur des chaînes étrangères (par exemple canadiennes et américaines à Saint-Pierre-et-Miquelon, etc.). Or la compression satellitaire peut permettre que l'offre audiovisuelle dans les DOM-TOM puisse largement s'élargir. En effet, elle peut rendre possible la diffusion de toutes les chaînes françaises en direct sur le réseau hertzien installé sur les DOM-TOM. Elle lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur l'offre audiovisuelle proposée aux téléspectateurs de l'outre-mer. En premier lieu, il convient de rappeler que la mission fondamentale de la société Réseau France outre-mer (RFO) consiste à diffuser et à concevoir des programmes de télévision et radio outre-mer, en combinant les deux objectifs fondamentaux que sont la continuité territoriale et l'offre de proximité (notamment l'information) telles que définies par la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Dans ce cadre, si RFO assure la reprise de l'essentiel des programmes issus des chaînes publiques nationales, principalement de France 2 et France 3, mais également France 5 et Arte, la chaîne diffuse également des programmes produits dans chaque station. S'agissant du dispositif d'élargissement de l'offre audiovisuelle outre-mer suggéré par l'honorable parlementaire, il est lié à la mise en place de la télévision numérique terrestre qui permettra la numérisation du réseau hertzien. En ce qui concerne l'évolution à moyen terme de RFO, il est souhaitable que les perspectives pluriannuelles stratégiques et financières de cette chaîne fassent l'objet d'un contrat d'objectifs et de moyens. Dans ce cadre, l'ensemble des missions imparties à la société feront l'objet d'un examen attentif, notamment au regard des nouvelles technologies disponibles, et en vue de l'approfondissement des missions de service public de cette société.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10937

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 440

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2938